



Projet de service

2018 – 2022



INTRODUCTION

Projet de service 2018 – 2022

Les services de médecine du travail ont vu le jour en 1946.

Depuis, la Médecine du Travail est devenue la Santé au Travail et le monde du travail a bien changé :

- Les risques professionnels ne sont plus les mêmes,
- Les substances reconnues dangereuses pour la santé sont mieux connues mais provoqueront certainement encore des maladies pendant des années, pour être remplacées par d'autres dont on découvre peu à peu les effets indésirables,
- Les nouvelles organisations du travail peuvent devenir elles-mêmes délétères pour la santé des salariés.

Outre la préservation de la santé des salariés, de nouveaux défis s'imposent à nous :

- Le rôle des services de santé au travail dans le maintien dans l'emploi des salariés, dans un contexte de vieillissement de la population active, a été renforcé par la nécessité d'accompagner les salariés dans leur reclassement par l'aménagement des postes, la formation, le projet médico-professionnel en partenariat avec les services sociaux et le corps médical dans son ensemble,
- Le législateur nous demande maintenant d'évaluer le risque pour autrui,
- Dans le même temps, il nous est demandé d'accompagner les entreprises afin de renforcer leur culture de prévention à travers le document unique d'évaluation des risques, le référent sécurité... et elles sont demandeuses de pouvoir bénéficier de l'appui de notre expertise,
- En terme médico-légal comme en termes de connaissance des facteurs de risque, il nous est demandé d'améliorer notre traçabilité, nos pratiques professionnelles (utilisation de thésaurus harmonisés et parcours santé-travail), le suivi individuel (curriculum laboris, expositions, pathologies...) et de fournir des données collectives (SUMER, EVREST, QMCP, extractions statistiques validées...).

Ces changements nous appellent à innover en matière de prévention et les Services de Santé au Travail Interentreprises doivent également apprendre à mieux communiquer en externe comme en interne.

Les 4 Orientations Pluriannuelles du précédent Projet de Service restent fondatrices :

- un suivi de santé systématique et un accompagnement pragmatique des chefs d'entreprises,
- un focus sur la Précarité, l'Adversité et les Situations d'Urgence,
- une réponse aux thématiques nationales et au Plan Régional Santé Travail,
- la mise en oeuvre d'une communauté de prévention par le partage et la mutualisation.



Les chantiers ouverts antérieurement perdurent et y contribuent :

- une politique ambitieuse de recrutements en professionnels de santé et personnels techniques pour mettre en avant une organisation collective basée sur l'expertise avec de nouvelles compétences : techniciens, ergonomes, toxicologues, infirmières, assistante sociale, psychologue... qui travaillent en synergie avec les médecins du travail et sous leur coordination,
- une refonte des moyens tant des infrastructures d'accueil avec des locaux adaptés qui permettent un accueil de qualité des salariés et des entreprises, que des outils informatiques et des logiciels qui améliorent la veille sanitaire,
- un programme d'actions collectives et d'actions spécifiques relevant du CPOM, du PRST ou du secteur INTERIM,
- un partage et une transparence dans l'affectation différenciée des ressources,
- l'adoption d'une démarche collective et concertée comme valeur fondamentale.

Dans la continuité du projet de service et des actions menées par l'APST37, celui-ci a été élaboré à la lumière de nos préoccupations, des risques qui perdurent, des nouveaux métiers et organisations qui émergent. Il a été élaboré en adéquation avec les priorités prédéfinies du Plan Santé Travail et du PRST3, adapté au profil des entreprises que nous suivons grâce à l'outil ACACIA et enrichi par les observations, constats et besoins relevés par les équipes pluridisciplinaires lors des examens et des interventions en entreprises.

L'objectif d'ACACIA est de mettre à disposition des SSTI de la région Centre-Val de Loire un outil d'aide à la prise de décision en termes de priorisation d'actions collectives, de déploiement des ressources ou d'orientation d'actions de prévention à partir de données de services, de résultats de grandes enquêtes épidémiologiques nationales sur les conditions de travail et d'indicateurs de sinistralité (Carsat). Cela contribuera également à la veille sanitaire dans le champ de la santé au travail.

ACACIA a donc permis de conduire au sein du service une réflexion partagée pour définir des axes d'une prévention adaptée aux populations ciblées selon différents critères (le niveau de risque, la taille des entreprises, les poly-expositions, les effectifs suivis, ...) afin de répondre au plus près des besoins des adhérents et des enjeux de l'évolution de la santé au travail.

L'élaboration du projet de service de l'APST 37 au sein d'un Copil pluridisciplinaire a abouti à l'identification de 13 axes de travail au sein desquels des actions prioritaires ont été définies :

1. Prévention des RPS et sensibilisation des entreprises à la QVT
2. Prévention des addictions
3. Prévention de la désinsertion professionnelle
4. Prévention des TMS
5. Risque chimique : Prévention des CMR
6. Risque biologique : Prévention des AES
7. Pérenniser et renforcer les stratégies de prévention dans les TPE
8. Intérim et précarité
9. Approche poly-expositions dans certains métiers
10. Communauté de prévention
11. Contribuer à la veille sanitaire
12. Pratiques et outils professionnels
13. Développer et renforcer la communication



Un nouveau projet de service ambitieux et riche en résultats afin de renforcer notre accompagnement auprès des entreprises du département.

Les axes fondateurs de notre ancien projet de service perdurent en toile de fond et des actions spécifiques ont été retenues pour déployer notre expertise de façon complémentaire et pragmatique.

Axe N° 1

Développer la prévention des RPS et sensibiliser les entreprises à la QVT



Contexte et enjeux

Art. L 4622-2 (loi du 17 août 2015 du code du travail) – Missions des SST :

« Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin, ils :

- Conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.
- Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs.[...] ».

L'évaluation des RPS fait partie intégrante de l'évaluation des risques professionnels et son résultat doit figurer dans le DUER. Nombre d'entreprises n'ont pas encore effectué cette évaluation dans le cadre de leur évaluation des risques professionnels et nombreuses sont celles qui rencontrent des difficultés en la matière.

Les problématiques psychiques ont également une prévalence croissante en santé au travail, constats observés par les médecins du travail au sein de l'APST 37 (orientations croissantes vers les psychiatres ou psychologues) et plus globalement en France et au niveau international :

- 50% des infarctus seraient liés au stress (source LANCET 2012).
- 22% des salariés en France déclarent être régulièrement confrontés à un ou des comportements hostiles : marques de mépris, dénis de reconnaissance ou atteintes dégradantes (analyse DARES juin 2010, enquête Sumer 2010).
- 1 travailleur sur quatre se déclare stressé en Europe (rapport commun EU-OSHA et Eurofound publié en 2014).

Après une forte prise de conscience de l'existence des RPS et la mise en place de démarches spécifiques de prévention, les entreprises s'engagent aujourd'hui dans des approches plus globales, autour de la notion de «Qualité de Vie au Travail» (QVT). La QVT désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des entreprises, d'autant plus quand leurs organisations se transforment. Ces démarches, qui intègrent notamment la gestion des RPS, s'inscrivent désormais dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel de 2013.



Objectifs de l'axe

- Accompagner les entreprises dans l'évaluation de leurs risques psychosociaux.
- Les informer sur le burn-out et les moyens de prévention au sein des entreprises.
- Mettre à disposition des acteurs de l'entreprise des outils d'évaluation afin de favoriser la QVT.



Descriptif des actions retenues

Action 1.1 : RPS / Burn-out

- Sensibiliser les acteurs (direction et encadrement) aux RPS et au Burn-out.
- Accompagner les entreprises dans leur démarche par la mise à disposition d'outils d'évaluation des risques.
- Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur plan d'action.

Action 1.2 : MESOCAP (MEDicoSOCIAL Prévention)

- Proposer la mise en place d'une démarche basée sur un outil d'autodiagnostic spécifique et adapté au secteur médico-social.



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **Docteur Camille Piatte** (relais COPIIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) existant(s).



Acteurs et partenaires

- Internes : Équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de santé (Médecins du travail (MDT) et Infirmières Santé Travail (IDEST), Psychologue du travail, Assistante Sociale, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).
- Externes : Lien avec le réseau de professionnels régionaux (consultants référencés), APST Centre, CARSAT et ARACT Centre-Val de Loire.



Moyens / Ressources

- Internes : Supports de sensibilisation (Burn-out pour les chefs d'entreprise, encadrants et salariés et RPS), plaquettes d'information, accompagnement à l'élaboration du DUER au sein des entreprises, accompagnement dans une démarche de diagnostic RPS, outil AIDER3P, groupe RPS.
- Externes : Orientation vers les partenaires régionaux (consultants), et vers les partenaires préventeurs, action MESOCAP.



Périmètre de l'action

Toutes les entreprises adhérentes à l'APST 37, notamment celles du secteur médico-social (MESOCAP).



Indicateurs

- Nombre d'entreprises sensibilisées et nombre de salariés sensibilisés.
- Nombre d'entreprises accompagnées à l'évaluation des risques (aide au DUER).
- Nombre d'entreprises accompagnées sur MESOCAP et nombre de salariés concernés.
- Nombre d'actions diagnostic RPS.
- Exploitation des questionnaires distribués en fin de sensibilisation et suite aux actions.
- Nombre de plaquettes diffusées.
- Indicateurs de vécu au travail dans Préventiel.

PARTENAIRES PREVENTION

APST Centre-Val de Loire Association qui regroupe tous les services de santé au travail de la Région Centre-Val de Loire 15, Avenue de Vendôme 41000 BLOIS	Directrice adjointe – Docteur en épidémiologie Marie MURCIA : 02 54 70 58 12 / 06 51 09 69 32 Assistante de Direction – Chargée de communication Maud SIMON-DESNAVAILLES : 02 54 70 58 11 Epidémiologiste Hélène WILLEM : 02 54 70 8 13	www.apstcentre.fr marie.murcia@apstcentre.fr maud.simon@apstcentre.fr
CARSAT Centre-Val de Loire Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire Direction des risques professionnels 36 rue Xaintrailles, CS 44406, 45044 ORLÉANS cedex 1	02 38 81 50 00 Ingénieurs conseils Claude LE CHAFFOTEC : 02 38 79 70 27 Contrôleurs de sécurité Thierry BISSON : 02 47 38 55 86 Sandra LEFAY : 02 47 38 85 73 Stéphanie LE RUNIGO : 02 47 38 64 42	www.carsat-centre.fr
CPAM d'INDRE et LOIRE Cité administrative Champ-Girault - 36, rue Edouard Vaillant 37035 TOURS	36 46	https://www.ameli.fr
DELEGATION DEPARTEMENTALE d'INDRE ET LOIRE de L'ARS CENTRE-VAL DE LOIRE 38, rue Edouard Vaillant, CS 94214, 37042 TOURS CEDEX 1	02.38.77.34.34	Ars-centre-dd37@ars.sante.fr
INSPECTION DU TRAVAIL Unité territoriale de l'Indre-et-Loire 8, rue Alexander Fleming BP 2729 37027 TOURS CEDEX 1	02.47.31.57.01	Centre-ut37@direccte.gouv.fr
MSA (MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE) 31 Rue Michelet, 37000 TOURS	02 54 44 87 87	www.msa.fr
SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL SAN.T. BTP TOURAINE 30, rue Françoise Hardouin BP 7115 37071 TOURS CEDEX 2 SIPST (Service Interentreprises de Prévention et de Santé au Travail) 83 rue Blaise Pascal 37000 TOURS	02.47.42.84.10 02.47.05.06.76	www.san-t-btp.fr/ www.sipst-tours.fr/
ARACT Centre Val de Loire Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail 43 Avenue de Paris 45000 ORLÉANS	02.38.42.20.60	www.centre-aract.fr



Axe N° 2

Prévention des Conduites addictives



Contexte et enjeux

La **Loi n°2015-994 du 17 août 2015 - art. 26** stipule :

« Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin, ils conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, ... ».

« La réduction du risque lié aux addictions passe par l'élaboration d'une démarche de prévention collective associée à la prise en charge des cas individuels. Les actions de prévention concernent l'ensemble des travailleurs de l'entreprise et pas seulement ceux qui sont en difficultés ou affectés à certains postes de travail. » Source INRS.



Objectifs de l'axe

- Création d'un groupe référent addictions pour accompagner les professionnels de santé et l'équipe pluridisciplinaire dans la prévention des addictions et la prise en charge des salariés concernés.
- Amener l'employeur à réfléchir et à prendre conscience que la consommation de SPA (Substances PsychoActives) peut être favorisée par les conditions de travail / management.
- Accompagner les salariés en difficultés mais aussi sensibiliser l'ensemble de l'entreprise sur les consommations à risques et leurs conséquences.



Descriptif des actions retenues

Action 2.1 : Prévention des addictions

- Création d'un groupe interne APST 37.
- Refonte du PowerPoint existant.
- Mise à jour de l'affiche « Face à des troubles du comportement » et promotion en interne / externe.
- Développement d'une démarche globale à proposer aux employeurs (présentation en interne via CHSCT / DP).
- Création d'une plaquette d'orientation vers des relais extérieurs.
- Information de l'ensemble des acteurs de l'ASPT37.
- Partage d'expérience au niveau régional (PRST3, APST Centre-Val de Loire).



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **Docteur Roger Pillore** (relais COPIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) à créer.



Acteurs et partenaires

- Internes : MDT, IDEST, Assistante Sociale, IPRP
- Externes Soins : CSAPA 37, Port Bretagne, Centre Louis Sevestre, Malvau, ANAS Le Courbat, CS hôpitaux, Médecins Généralistes, Médecins Spécialistes...
- Externes institutionnels : MILDT, RESPADD, INPES, CAARUD, AIDES, ANPAA...



Moyens / Ressources

- Temps à prévoir dans le cadre de l'action en milieu de travail (AMT).
- Équipe référente évolutive.
- Documentation physique et électronique.



Périmètre de l'action

- Les adhérents de l'APST 37.
- Les groupes de travail régionaux et nationaux.



Indicateurs

- Nombre de sensibilisations / démarche mise en place.
- Plaquettes / Affiches diffusées.
- Nombre d'informations en interne.



RESSOURCES EXTERNES

Addictions

ANAS Le Courbat 37460 Le Liège	02.47.91.22.22	
Association des alcooliques anonymes 34, Avenue des Platanes 37171 CHAMBRAY LES TOURS	02.47.28.57.19 09 69 39 40 20	
CSAPA de TOURS Centre de soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 4, rue Jules Mourgault 37000 TOURS	02 .34.37.89.81	csapa37.larotonde@chu-tours.fr
CCAA de LOCHES 8, rue Descartes 37600 LOCHES	02.18.37.05.67	
Centre Hospitalier Spécialisé Louis Sevestre La Futaie 37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	02.47.42.46.46	
Centre Malvau 21, Quai des Violettes 37400 AMBOISE	02.47.57.21.92	
Mouvement Vie Libre 16 bis, rue Mirabeau 37000 TOURS	02.47.66.60.70	cd37@vielibre.org
CAARUD Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques chez les Usagers de Drogues 6, Avenue de la Tranchée 37000 TOURS	02.47.38.43.18	ch.caarud.37@gmail.com
CSAPA Annexe spécialisée en drogues illicites (Annexe « Port Bretagne 26, rue Richelieu 37000 TOURS	02.47.47.91.91	
Unité de Coordination en Tabacologie (Association « tabagier à l'hôpital ») CHRU de Tours – Hôpital Bretonneau. 2, Boulevard Tonnellé 37000 Tours	02.47.47.82.30	
Consultation anti-tabac (réseau tabacologie) CHRU de Tours – Hôpital Bretonneau. 2, Boulevard Tonnellé 37000 Tours	02 .47.47.31.11	
CONSULTATION DE PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES CHU BRETONNEAU 2, Bd Tonnellé 37044 TOURS Cedex 9 – Consultation externe B1 a	02.47.47.85.40	path.prof@chu-tours.fr

Axe N° 3

Maintien dans l'emploi



Contexte et enjeux

Dans le cadre des missions des SST, le maintien dans l'emploi est une priorité.

- Le nombre d'inaptitudes déclarées au sein de l'APST 37 est passé de 683 en 2006 à 1124 en 2016
- 95 % des déclarations d'inaptitude aboutissent à un licenciement.
- Environ 30% des salariés suivis par l'APST 37 ont plus de 50 ans.

Des actions locales et régionales sont en cours et participent à la réflexion commune de cette problématique.

L'échec du maintien dans l'emploi se soldant par un licenciement permet difficilement de retrouver un autre emploi, compte tenu des multiples facteurs associés (restrictions médicales, âge, qualification).

De plus, un travail de deuil de l'activité antérieure et de remobilisation sur un nouveau projet professionnel s'avère complexe et nécessite un accompagnement au long terme.

L'enjeu est de continuer à améliorer la prévention des situations en risque d'inaptitude et d'améliorer la coordination des acteurs du maintien dans l'emploi.

Permettre un accompagnement individualisé en fonction de la problématique repérée : maladie chronique, affection de longue durée, maladie professionnelle, accident de travail, handicap, usure professionnelle, vieillissement.



Objectifs de l'axe

- Repérer le plus précocement possible les salariés en risque d'inaptitude sur leur poste de travail.
- Débuter la prise en charge dès les premiers signes, permettant d'identifier qu'à terme, le maintien dans l'emploi sera compromis.
- Articuler les actions partenariales concourant au maintien dans l'emploi : valoriser les échanges, améliorer la coordination des actions, avoir un discours commun, construire une charte partenariale de prise de charge de ces personnes.
- Réaffirmer le rôle de chaque acteur du maintien dans l'emploi.



Descriptif des actions retenues

Action 3.1 : Sénior et maintien dans l'emploi

- Avoir une vigilance particulière dans le suivi médical pour les seniors de + de 55 ans.
- En valorisant la présence des seniors dans les entreprises.
- En repérant les salariés dont la situation risque de se dégrader avant l'âge de la retraite.

Action 3.2 : Information, conseil et accompagnement renforcé et adapté aux entreprises

- Développer l'information, le conseil, l'accompagnement renforcé et adapté auprès des entreprises.
- Rappeler aux salariés qu'ils peuvent interpellier à tout moment le médecin du Travail ou l'infirmière santé travail (suite nouvelle organisation de travail, dès une difficulté rencontrée sur le poste de travail, ou dès l'arrêt de travail).
- Pouvoir proposer des aménagements de poste, de reclassement en interne.

Action 3.3 : Action de partenariat

- Renforcer la participation active de la Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (en externe) et EDECO (en interne).
- Permettre une veille sanitaire à partir des données ACACIA, QMCP, EVREST.
- Poursuite de l'Observatoire Maintien dans l'emploi au niveau régional.



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **M^{me} Sophie Jalabert** (relais COFIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) existant(s).



Acteurs et partenaires

- Internes : MDT, Ergonomes, Psychologue du travail, IDEST, Assistante Sociale.
- Externes : MDPH, CAP EMPLOI, AGEFIPH, service social de la CARSAT, CPAM et tout acteur concourant au maintien dans l'emploi.



Moyens / Ressources

Internes :

- Prévoir des rencontres régulières pour permettre la concertation entre les acteurs sur les situations connues et / ou nouvelles.
- Permettre d'assurer le suivi et de pouvoir réévaluer la situation du salarié.
- Élaboration d'une plaquette d'information sur les visites de pré-reprise et occasionnelles.
- Études de poste en vue du maintien en emploi.
- Développer des indicateurs sur le maintien dans l'emploi dans Préventiel.
- Mettre en place des modalités de suivi des séniors.

Externes :

- Présence à la cellule PDP tous les mois, à l'OMDE au niveau régional, AMT pour les MDT et IDEST.
- Rencontres employeurs sur le maintien en emploi.



Périmètre de l'action

Toutes les entreprises adhérentes à l'APST 37.



Indicateurs

- L'évolution du nombre d'inaptitudes et leur motif.
- Nombre de dossiers suivis par les cellules PDP et EDECO.
- Nombre de situations orientées vers les partenaires internes et externes.
- Nombre d'études de poste en vue du maintien dans l'emploi hors inaptitude.
- Nombres de visites de pré-reprise et occasionnelles.

RESSOURCES EXTERNES

AGEFIPH - Délégation Régionale Centre-Val de Loire 35 Avenue de Paris 45058 ORLEANS Cedex 1	0811 37 38 39	
CAP EMPLOI 45 Rue du Mûrier BP 136, 37541 ST CYR sur LOIRE	02 47 85 30 30	
CARSAT Assurance retraite Centre-Val de Loire 30 Boulevard Jean Jaurès, 45000 ORLEANS	39 60	
SERVICE SOCIAL - Carsat Centre Val de Loire 36 Rue Edouard Vaillant - CS 74337 - 37043 TOURS CEDEX	02.34.38.50.60 Responsable Départementale CHALAL Nora 02.34.38.50.39 nora.chalal@carsat-centre.fr Assistante Sociale Adjointe Technique BERNARD Marlène 02.34.38.50.48 marlene.bernard@carsat-centre.fr	servicesocial.tours@carsat-centre.fr
CPAM 36 Rue Edouard Vaillant, 37000 TOURS	36 46	
Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH 38 Rue Edouard Vaillant, 37000 TOURS	02 47 75 26 66	
SAMETH - ARPS HANDI EMPLOI 45 Rue du Mûrier BP 136, 37541 ST CYR sur LOIRE	02 47 85 30 50	contact@sameth37.com



Axe N° 4

Prévention des TMS



Contexte et enjeux

Pour le régime général, les TMS représentent en 2015, 87 % des Maladies professionnelles (94 % au niveau régional) :

- 45% laissent des séquelles (incapacité permanente partielle).
- 28,7 millions € de frais occasionnés (IJ, soins, indemnités en capital et capitaux représentatifs des rentes).
- 97% des journées perdues (ensemble des MP) sont liées aux TMS : 168 000 journées perdues.
- Les TMS sont un des principaux facteurs d'inaptitude au travail. Selon l'Observatoire de Maintien Dans l'Emploi de la région Centre (OMDE), 55% des inaptitudes sont liées à des pathologies du système ostéo-articulaire.
- Entre 2013 et 2015, en région Centre-Val de Loire, les activités les plus exposées en nombre de TMS reconnus (avec ou sans arrêt de travail) sont :
 - ⇒ Grande et moyenne distribution.
 - ⇒ Fabrication de matière plastique.
 - ⇒ Travaux de gros oeuvres et organisations de chantiers.
 - ⇒ Services d'aides sociales à domicile.
 - ⇒ Restauration.

94 % des MP sont des TMS ⇒ Tab 57 : 1397 MP.
Tab 98 : 82 MP.
Tab 97 : 23 MP.
Tab 79 : 21 MP.
Tab 69 : 8 MP.

Total : 1531 MP.

Plus de 57% des dépenses sont liées aux TMS

La prévention des TMS est une nécessité économique, sociale et morale. Dans le contexte juridique actuel, c'est aussi une obligation légale consécutive à l'évaluation des risques professionnels.

Conscient de la complexité du phénomène et des difficultés à mettre en oeuvre des mesures, notamment pour les TPE-PME, l'APST 37 a mis en place et poursuit depuis plusieurs années des actions d'accompagnement, d'expertise et de sensibilisation auprès de ses adhérents visant à :

- Rendre les entreprises actrices dans leur démarche de prévention.
- Autonomiser les entreprises (formation de personnes ressources dans l'entreprise).



Objectifs de l'axe

- Inciter et accompagner des entreprises ciblées dans la mise en oeuvre d'une démarche de prévention des TMS : approche par branche et / ou métier.
- Poursuivre les actions existantes dans le cadre de la prévention des TMS (ateliers, rencontres TMS, rencontres PRAP, sensibilisation Travail sur écran, plaquettes...).
- Prévention des TMS dans le secteur de la piqûre.



Descriptif des actions retenues

Action 4.1 : TMS dans le secteur Couture / Piqûre

- Accompagner les entreprises ayant une activité de couture qui est à l'origine de troubles musculo-squelettiques chez les salariés affectés sur ces postes de travail. L'objectif est d'identifier les problématiques, rechercher collectivement des pistes d'amélioration de ces postes de travail réputés difficilement aménageables et de les diffuser à l'ensemble de la profession.

Action 4.2 : TMS dans les TPE

- Création d'un groupe de travail pluri (interne APST 37 et représentants branches pro concernées) : création du questionnaire et élaboration d'une stratégie partagée et adaptée aux cibles.
- Enquête auprès des entreprises ciblées (modalités d'accompagnement souhaitées, besoins terrain, attentes...).
- Analyse des résultats.
- Réflexion sur outil / démarche adaptée.
- Enrichir et déployer les supports de présentation existant :
 - ⇒ Sensibilisation TMS avec témoignage d'entreprises (retour expérience).
 - ⇒ Atelier dépistage.
 - ⇒ Travail sur écran.
 - ⇒ PRAP...



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **M. Karim Benthane** (relais COPIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) à créer.



Acteurs et partenaires

- Internes : MDT, IDEST, IPRP.
- Externes : Partenaires sociaux, Représentants branches, Adhérents, CARSAT, SST...



Moyens / Ressources

- Internes : Groupe de travail TMS (à créer).
- Externes : COPIL TMS régional, groupe de travail régional couture-piqûre, groupe hôtellerie, E-learning via APST 37 formation



Indicateurs

- Analyse des questionnaires.
- Taux de participation à l'enquête, aux rencontres employeurs, ateliers...
- Autres indicateurs pour les différents projets à définir avec les participants des groupes (Partenaires sociaux, Représentants branches, adhérents, CARSAT, ...).
- Demandes d'intervention.

Répartition et coût des principales maladies professionnelles reconnues

Les affections péri-articulaires
représentent **83%** des maladies
professionnelles indemnisées

Une maladie professionnelle
due à l'amiante coûte **9** fois plus cher
que la moyenne des maladies
professionnelles

N°MP	INTITULÉ	Nombre de MP reconnues	%	Coût total 2016
057	Affections péri-articulaires	1 667	83%	21 673 330€
098	Affections du rachis lombaire (Manutention)	106	5%	3 454 936€
030 - 030 Bis	Amiante	88	4%	22 810 598€
097	Affections du rachis lombaire (Vibrations)	28	1%	936 514€
042	Surdit�	17	1%	1 876 350€
079	L�sions du m�nisque	18	1%	144 687€
069	Affections dues aux vibrations (outils)	8	0,4%	323 557€
	Autres	69	3%	5 757 874€
TOTAL		2001	100%	56 977 846€

Source : Statistiques 2016 - Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels, prev@carsat-centre.fr





Axe N° 5

Risque Chimique : Prévention de CMR



Contexte et enjeux

« Omniprésents sur les lieux de travail, les produits chimiques passent parfois encore inaperçus. Pourtant de nombreux produits chimiques peuvent avoir des effets sur l'homme et son environnement. Repérer les produits, les mélanges ou les procédés chimiques dangereux et connaître leurs effets, constituent une première étape avant la mise en oeuvre des moyens de prévention adaptés... ».
« Certains agents chimiques ont, à moyen ou long terme, des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. Ils sont dénommés agents CMR. Il est indispensable de les repérer, c'est-à-dire de faire l'inventaire des produits utilisés et des situations de travail pouvant donner lieu à des expositions. Quand un agent CMR est repéré sur le lieu de travail, sa suppression ou sa substitution s'impose, chaque fois qu'elle est techniquement possible. » Source INRS.



Objectifs de l'axe

- Poursuivre et mettre en avant nos actions de prévention du risque chimique auprès de nos adhérents.
- Accompagner le Référent SST sur l'EvRC dans l'entreprise.
- Soutenir la veille régionale et nationale sur la prévention des risques chimiques sur les reprotoxiques, les risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanoparticules).
- Développer des démarches spécifiques à des métiers à risques.
- Action des MDT et IDEST dans le cadre du DMST, assurer la traçabilité et la reconnaissance en MP et MCP.
- Gestion des évolutions des matrices emploi/exposition.



Descriptif des actions retenues

Action 5.1 : Action spécifique aux reprotoxiques

- Participer aux travaux des groupes régionaux : groupe reprotoxique.
- Information des salariés et des entreprises sur ce risque spécifique.

Action 5.2 : Risques chimiques émergents

- Participer aux travaux des groupes régionaux : CMR, nanoparticules et perturbateurs endocriniens.
- Participer au comité de pilotage de TOXILIST.

Action 5.2 : Promotion de prévention du risque chimique dans les TPE

- Promouvoir l'accompagnement des entreprises dans la gestion et la maîtrise de leur risque via la saisie des FDS sur SEIRICH ou COLIBRISK et l'analyse des FDS.
- Poursuivre nos actions à destination des TPE (rencontres employeurs, ateliers prévention, sensibilisations en entreprise).
- Poursuivre nos actions en interne sur la formation des salariés de l'APST 37.
- Déployer notre présence terrain avec des actions ciblées par risque ou par métier.



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **Docteur Gilles Levéry** (relais COPIIL PDS) + Pilotes de groupe(s) existant(s) et à créer.

Cancers professionnels reconnus au titre des tableaux de maladies professionnelles



Acteurs et partenaires

- Internes : Toxicologue, Assistante Santé Travail, Technicien HSE, Conseiller Prévention, MDT, IDEST
- Externes : Les adhérents volontaires, syndicats, organisations professionnelles et patronales, comité de pilotage TOXILIST, groupes de travail régionaux selon les thématiques.



Moyens / Ressources

Via l'accompagnement de l'assistante en santé travail avec la saisie des fiches de données de sécurité, du Technicien HSE avec l'évaluation des risques chimiques, du conseiller SST avec les sensibilisations et les prélèvements d'atmosphère, et enfin avec l'expertise du toxicologue sur les problématiques spécifiques et particulières.

Temps à prévoir dans le cadre de l'action en milieu de travail (AMT)

Participation aux groupes régionaux et nationaux.

Documentation physique et électronique, « e-formation » ?



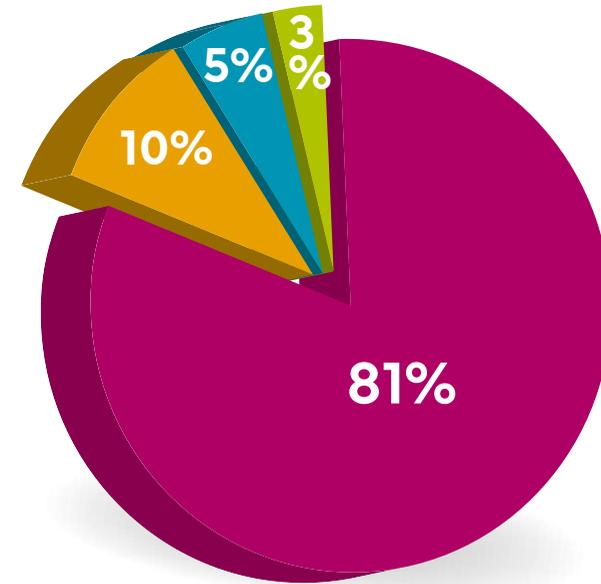
Périmètre de l'action

- Les adhérents de l'APST 37.
- Les groupes de travail régionaux et nationaux.



Indicateurs

- Nombre d'accompagnements sur l'évaluation du risque chimique.
- Nombre de rencontres employeurs, ateliers prévention.
- Information, formations et sensibilisations internes à l'APST 37.

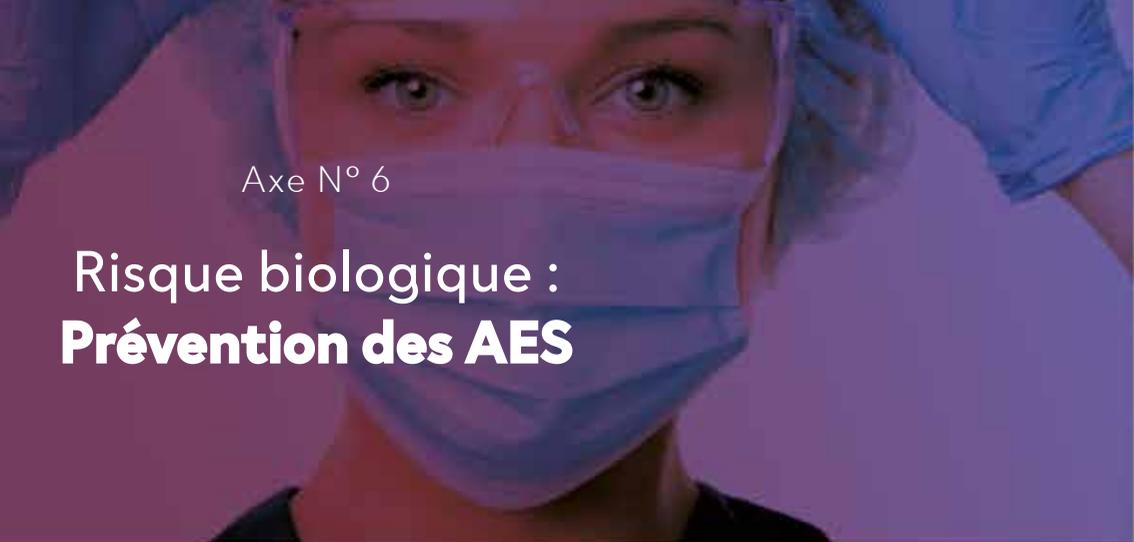


En France comme en région Centre-Val de Loire, **l'amiante reste la première cause de cancers professionnels déclarés.**

N° MP	LIBELLÉ MP - SYNDROME	2016	
		Nb MP	dont décès
030 et 030 B	Affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	47	9
047	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	6	0
015 ter	Lésions de la vessie provoquées par les amines aromatiques	3	0
006	Affections provoquées par les rayonnements ionisants	2	1

Source : Statistiques 2016 - Carsat Centre-Val de Loire, Direction des Risques Professionnels, prev@carsat-centre.fr





Axe N° 6

Risque biologique : Prévention des AES



Contexte et enjeux

Art. L 4622-2 (loi du 17 août 2015)

« Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

A cette fin, ils conduisent des actions en santé au travail (...) ».

L'**Accident d'Exposition au Sang (AES)** est un des risques biologiques et infectieux le plus prégnant pour les métiers du secteur de la santé et de l'action sociale (infirmières, sages-femmes, aides-soignants, médecins...) avec des prévalences variant de 30 à 85% selon les métiers. Depuis plusieurs années, ce risque émerge également dans les Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). L'étude réalisée en 2016 aux seins des établissements de l'APST 37 (27 EHPAD, 1403 salariés) montre que le nombre d'AES est en évolution depuis 2013, que peu d'établissements organisent la surveillance des AES en collaboration avec les médecins du travail et ceux-ci ne sont souvent pas informés par les EHPAD.

Le niveau d'information / formation sur ce risque apparaît insuffisant. Il nous paraît opportun de le développer au sein des EPHAD ainsi que dans d'autres secteurs concernés par ce risque.



Objectifs de l'axe

Proposer des actions de prévention adaptées au secteur médico-social, et qui pourront être développées à tous les adhérents de l'APST 37 concernés par ce risque ou susceptibles de l'être notamment sur les secteurs d'activité spécifiques et/ou peu accompagnés sur ce risque (ménage, ramassage des ordures ménagères, centre de tri des déchets, centres de dialyse, ...).



Descriptif des actions retenues

Action 6.1 : Prévention des AES

- Développer des supports et des outils permettant aux salariés et aux entreprises :
 - ⇒ d'être informés et / ou sensibilisés à ce risque,
 - ⇒ de le prévenir et/ou d'y faire face par une démarche d'accompagnement.



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **M^{me} Jocelyne Meuriot** (relais COPIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) existant(s).



Acteurs et partenaires

- Internes : Membres de l'équipe pluridisciplinaire composée de MDT, d'IDEST et IPRP.
- Externes : CCLIN, ARS, INRS, autres SSTI.



Moyens / Ressources

- Internes : Réalisations issues du groupe de travail AES : kit AES composé d'un diaporama de sensibilisation, d'un quizz, d'affiches relatives aux précautions standards, fiches de liaison pour faciliter la remontée d'information EHPAD-APST 37, plaquettes d'information sur le risque AES, procédures sur les conduites à tenir, saisie des AES dans Préventiel.
- Externes : Documentations existantes, état des lieux ACACIA des secteurs concernés.



Périmètre de l'action

Tous les EHPAD adhérents à l'APST 37 et autres secteurs d'activité en y intégrant le risque biologique dans sa globalité.



Indicateurs

- Nombre de structures ayant bénéficié de la sensibilisation.
- Nombre de plaquettes diffusées aux salariés et EHPAD lors des visites, entretiens infirmiers et sensibilisations.
- Nombre de fiches de liaison reçues.
- Nombre d'AES saisis dans Préventiel.

Outils existants



• Plaquette d'information

• Fiche de liaison

• Guide et conduites à tenir



Axe N° 7

Pérenniser et renforcer les stratégies de prévention dans les TPE



Contexte et enjeux

Même si toutes les entreprises sont soumises à des risques professionnels, elles ne sont pas égales face à la prévention. Ainsi, dans les TPE, le personnel réduit, le manque de temps, de compétences ou d'intérêt représentent des freins à l'organisation d'une prévention efficace.

1 TPE sur 3 n'a pas élaboré de DUER et dans 1 DUER sur 3, un des risques caractéristiques du métier est absent.

Selon le sondage ViaVoice 2015, 37% des TPE ont désigné un référent Santé Sécurité, mais le constat des préventeurs démontre qu'un certain nombre n'a pas de moyen et de formation pour assurer ce rôle.

Le travail en binôme de l'Assistante Santé Travail et du Technicien de proximité, a permis de faciliter le contact avec les employeurs des TPE. La Fiche d'entreprise sensibilise et aide l'employeur à réaliser son évaluation des risques dans son Document Unique.

Le manque de temps, de ressources et d'intérêt permettent difficilement aux TPE de s'approprier les démarches de prévention proposées. Face à ce constat, l'APST 37 souhaite proposer, en complément de l'accompagnement existant (outils, ressources, référents,...), une démarche de prévention et des outils adaptés (sectoriels, simples et pragmatiques) à cette cible.

87% des entreprises suivies par l'APST 37 sont des entreprises de moins de 20 salariés. Comment décliner ces démarches dans le cadre des TPE ?



Objectifs de l'axe

- Maintenir et développer le travail en binôme AST / Technicien de Proximité
- Étoffer le Réseau Prévention APST 37 et maintenir la disponibilité des Conseillers



Descriptif des actions retenues

Action 7.1 : Sensibilisation des référents Santé Sécurité

- Promouvoir l'accompagnement et la montée en compétence des Référents SST par les Conseillers en prévention de l'ASPT37 :
 - Maintenir les Rencontres Employeurs.
 - Promouvoir le Réseau Prévention auprès de nos adhérents.
- Développer des modules de sensibilisation aux risques.

Action 7.2 : Rencontres Employeurs et Ateliers Prévention

- Poursuivre nos actions à destination des TPE (rencontres employeurs, ateliers prévention, rencontres réseau, sensibilisations STRAPP).
 - Intervention des IPRP de proximité auprès de tout nouvel adhérent.
 - Promouvoir la prévention des risques professionnels en organisant une journée Santé Sécurité dans l'ensemble des centres de l'APST 37.

Action 7.3 : Aide à l'évaluation des risques

- Maintenir les travaux du groupe AST / Technicien HSE / Conseillers Prévention Santé Sécurité pour établir des FE / DUER / Plaquettes types métiers :
 - Procéder à un état des lieux des documents existants.
 - Définir les métiers les plus représentatifs et à risques, en s'appuyant sur ACACIA et les besoins terrain.
- Poursuivre la validation des FE types par le groupe FE.
- Déployer ensuite les trames types à l'échelle du service, en informant les équipes, en les dotant des outils adaptés et en les appuyant dans la mise en œuvre.

Action 7.4 : Evaluation des besoins spécifiques des TPE

- Déployer notre présence terrain avec une communication efficace et une démarche adaptée (outils, accompagnement, ...) :
 - Réaliser une enquête auprès des TPE (exemple VIAVOICE 2015) afin de connaître leurs attentes (accompagnement, thématique...).
 - Créer un groupe de travail pluridisciplinaire avec des représentants des branches professionnelles, organisations patronales, syndicats... pour développer une démarche et des outils adaptés.
 - Tester et évaluer auprès d'un panel d'entreprises la démarche et son efficacité.
- Déployer les démarches sur l'ensemble des TPE.



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **M^{me} Sylvie Pichelin** (relais COPIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) à créer.



Acteurs et partenaires

- Internes : Plusieurs actions ouvrant la possibilité que chaque membre des équipes puisse intervenir : Technicien HSE, Assitante Santé Travail (AST), Conseiller Prévention, Ergonome, MDT, IDEST ...
- Externes : Adhérents volontaires, syndicats, organisations patronales...



Moyens / Ressources

Temps à prévoir dans le cadre de l'action en milieu de travail (AMT).



Périmètre de l'action

Les adhérents TPE de l'APST 37 et branches professionnelles.



Indicateurs

- Nombre de FE / DUER / Plaquettes réalisés.
- Nombre de rencontres employeurs, ateliers prévention, réseaux prévention, sensibilisations STRAPP.



Répartition par secteur d'activité des Accidents du Travail (AT) avec arrêt, en Indre-et-Loire dans les TPE de moins de 20 salariés

En Indre-et-Loire, la durée moyenne d'un AT dans les TPE de moins de 20 salariés s'élève à

53 jours.

Les secteurs les + touchés sont :

- **Le bâtiment**
- **Commerce, Alimentation**
- **Commerce non alimentaire**

CTN	Libellé CTN	AT avec arrêt*	Jours d'arrêt IJ	Durée moyenne (IJ/AT)	AT graves (IP>=10%)	dont AT mortels
A	Métallurgie	417	19 303	46	5	-
B	Bâtiment	1 390	72 713	52	20	-
C	Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre, Communication	377	25 344	67	6	-
D	Commerce, Alimentation	643	29 745	46	10	4
E	Chimie, Caoutchouc	31	2 569	83	-	-
F	Bois, Papier, Textile, Vêtement, Cuir, Pierres et Terres à feu	112	7 384	66	-	-
G	Commerce non alimentaire	414	21 999	53	4	-
H	Service	176	8 589	49	2	-
I	Service, Travail temporaire	357	20 527	57	13	2
TOTAUX		3 917	208 173	53	60	6

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Direction de la Relation Entreprise (août 2018)

Précarité et Intérim



Contexte et enjeux

- L'APST 37 suit 105 entreprises de travail temporaire et a assuré 7763 visites d'intérimaires en 2016.
- Manque de visibilité du suivi des risques professionnels chez les intérimaires.
- Précarité chez ces salariés intérimaires : une durée moyenne des missions d'environ 2 semaines, en situation permanente de nouveaux embauchés, avec des changements de postes fréquents.
- 2 fois plus d'accidents et 2 fois plus graves.
- Des difficultés d'accès aux soins et aux prestations sociales.



Objectifs de l'axe

- Améliorer le suivi médical des salariés intérimaires.
- Développer la prévention des risques professionnels.
- Prévenir la désinsertion professionnelle.
- Valoriser la visite occasionnelle ou de pré-reprise.



Descriptif des actions retenues

Action 8.1 : Suivi de santé des salariés intérimaires

- Sensibiliser sur la prévention de la santé.
- Orienter vers un spécialiste et / ou le médecin traitant.
- Informer sur l'accès aux soins (mutuelle etc.) avec un accompagnement social.

Action 8.2 : Prévention des risques professionnels dans l'intérim

Interne :

- Tracer les expositions : transmission des fiches d'exposition par les ETT et information sur les risques professionnels (port des EPI etc.).
- Informer les intérimaires sur leurs droits (déclaration d'AT et MP).

Externe :

- Sensibiliser les EU et les ETT aux risques auxquels sont exposés les intérimaires.

Action 8.2 : Prévention de la désinsertion professionnelle

- Transmission par les ETT et / ou par la CPAM des arrêts supérieurs à 1 mois (AT ou AM).
- Possibilité d'un accompagnement médical et / ou social en dehors des missions.
- Information sur les droits des intérimaires en matière de formation ou de reconversion.



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : [Docteur Bernadette Le Noach](#) (relais COPIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) existant(s).



Acteurs et partenaires

- Internes : MDT du pôle intérim, IDEST, Assistante Sociale, Secrétaires, IPRP.
- Externes : ETT, EU, CPAM, FASTT et tout autre acteur concourant à la prévention de la désinsertion professionnelle.



Moyens / Ressources

- Personnel médico-social.
- Communication entre l'équipe médico-sociale, les ETT et les EU.
- Utilisation du portail.
- Amélioration des fiches de postes pour les différentes expositions.
- Mise en place d'un carnet de santé pour les CDI intérim.
- Élaboration d'une plaquette afin de communiquer sur la visite de pré-reprise.
- Utilisation de supports d'information sur les risques précis.



Périmètre de l'action

Toutes les entreprises de travail temporaire adhérentes à l'APST 37 et tous les salariés intérimaires.



Indicateurs

- Nombre de visites médicales effectuées.
- Nombre d'orientations en externe.
- Nombre d'intérimaires vus par l'Assistante sociale.
- Nombre de fiches de poste signalant les expositions aux risques professionnels.
- Nombre de sensibilisations effectuées auprès des ETT et EU.

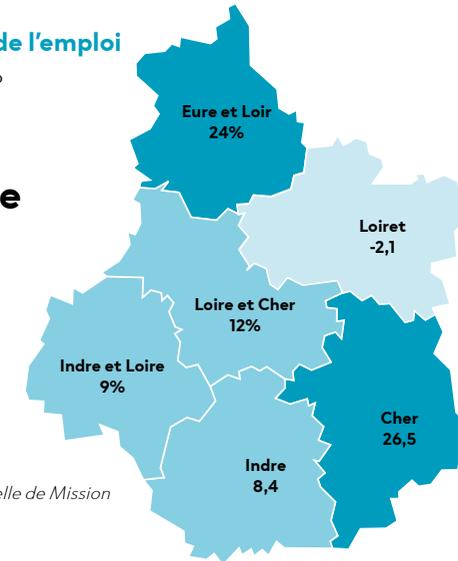
L'emploi Intérim en quelques chiffres (mars 2018)

Avec **8300 salariés**, l'Indre-et-Loire représente **21% de l'emploi intérimaire** de la région, avec une progression de 9% sur l'année.

Évolution de l'emploi intérimaire par département (Données CVS)

Évolution annuelle
Région : +7,7%

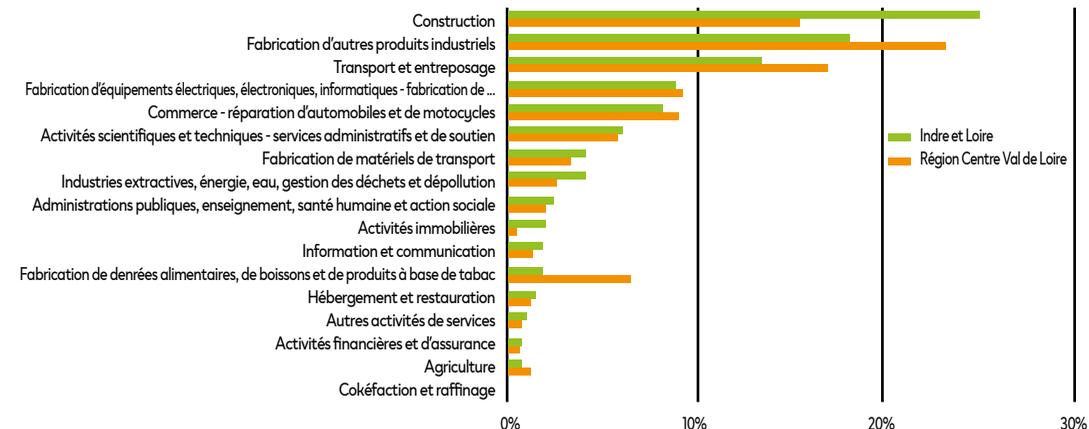
- Supérieure à 20%
- De 0% à 20%
- Inférieure à 0%



Source : Pôle emploi, Relevé Mensuel de Mission et Déclaration Mensuelle de Mission

Répartition des intérimaires par secteur d'activité, en Indre et Loire et en Région Centre Val de Loire

Données brutes en cumul annuel d'Avril 2017 à Mars 2018



Source : Pôle Emploi. Statistiques, études et évaluations, juin 2018 # 18.07.

En Indre-et-Loire, les secteurs de la **construction** (25%), de la **fabrication d'autres produits industriels** (18%) et du **transports et entreposage** (14%) sont les plus pourvoyeurs d'emplois intérimaires.





Axe N°9

Approche poly-exposition dans certains métiers ou secteurs d'activité



Contexte et enjeux

Les observations terrains des équipes pluridisciplinaires ont montré que dans certaines activités cumulant différentes contraintes à la fois biomécaniques, organisationnelles et / ou biologiques, le report de l'âge du départ en retraite a généré des mises en inaptitudes importantes. La question d'une prévention adaptée à ce type de poly-exposition se pose alors.

Exemples d'expositions des chauffeurs poids-lourds :

- Risques physiques.
- Risques chimiques.
- Risques biologiques.
- Risques organisationnels et psychosociaux.
- Risque routier.
- Risque de chutes de hauteur (cabine).

Exemples d'expositions des aides à la personne :

- Risques bio-mécaniques.
- Risques organisationnels et psychosociaux.
- Risques chimiques.
- Risques biologiques.
- Risques de chutes / accidents de plain-pied.
- Risques de chutes de hauteur.
- Risques liés à l'utilisation d'équipements de travail.
- Risque routier.

Exemples d'expositions dans l'hôtellerie-restauration :

- Risques physiques.
- Risques organisationnels et psychosociaux.
- Risques de chutes de hauteur.
- Risques liés aux équipements de travail.



Objectifs de l'axe

- Mettre en place une démarche de prévention spécifique et adaptée aux postes poly-exposés.
- Favoriser le maintien dans l'emploi de ces salariés.



Descriptif des actions retenues

Action 9.1 : Poly-exposition et Chauffeurs poids-lourds

Action 9.2 : Poly-exposition dans le secteur des Aides à la Personne

Action 9.3 : Poly-exposition dans le secteur Hôtellerie - Restauration
(focus travailleurs saisonniers)

Pour ces 3 populations :

- Identifier les facteurs d'expositions.
- Élaborer une démarche de prévention adaptée et proposer des actions correctives combinées.
- Sensibiliser les employeurs à la prévention de ces poly-expositions.



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **Docteur Davide Scelsa** (relais COPIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) à créer.



Acteurs et partenaires

- Internes : Membres de l'équipe pluridisciplinaire composée de MDT, IDEST et d'IPRP, Assistante Sociale, Psychologue du travail, membres des groupes de travail des métiers et secteurs d'activités concernés.
- Externes : Service de statistiques et d'épidémiologie de l'APST Centre-Val de Loire, Carsat, branches professionnelles.



Moyens / Ressources

- Internes : Développer une démarche de prévention adaptée avec création de supports de sensibilisation et d'interventions pluridisciplinaires coordonnées, mise en place de rencontres employeurs, poursuite des travaux des groupes hôtellerie-restauration, aide à la personne et mise en place d'un groupe de travail chauffeurs poids-lourd.
- Externes : Appui de l'équipe statistiques et épidémiologie de l'APST Centre-Val de Loire, appui technique et logistique de la Carsat, appui des branches professionnelles (relais pour mobiliser les structures concernées, relais de publication des supports).



Périmètre de l'action

Salariés et adhérents suivis par l'APST 37 appartenant aux métiers et secteurs d'activités identifiés et à d'autres métiers qui pourraient être identifiés par la suite.



Indicateurs

- Nombre de supports produits.
- Nombre de salariés / employeurs pour lesquels la démarche a été mise en place.
- Nombre de rencontres employeurs et nombre d'employeurs présents.
- Évolution du nombre d'inaptitudes dans les populations identifiées.

Sinistralité AT*-MP** dans les secteurs du transport routier de marchandises, de l'aide à la personne et de l'hôtellerie-restauration

Région Centre-Val de Loire en 2016

Taux de Fréquence
moyen région Centre
Val de Loire
25,40

Taux de Gravité
moyen région Centre
Val de Loire
1,32

Libellé Risque	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre jours d'AT	Effectif salarié	Taux de Fréquence	Taux de Gravité	Nombre MP avec arrêt 2014	Nombre MP avec arrêt 2015	Nombre MP avec arrêt 2016
Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur	773	62863	10786	36,11	2,94	17	12	12
Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...)	891	52 961	7 408	84,72	5,04	48	48	44
Hôtellerie-restauration	1049	44 610	21 903	29,36	1,25	63	68	44

Département d'Indre et Loire en 2016

Taux de Fréquence
moyen Indre et Loire
27,52

Taux de Gravité
moyen Indre et Loire
1,41

Libellé Risque	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre jours d'AT	Effectif salarié	Taux de Fréquence	Taux de Gravité	Nombre MP avec arrêt 2014	Nombre MP avec arrêt 2015	Nombre MP avec arrêt 2016
Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur	201	13 567	2 087	50,79	3,43	3	1	4
Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...)	280	16 707	2 284	87,94	5,25	25	23	21
Hôtellerie-restauration	289	12 368	6 226	27,63	1,18	27	25	16

*AT : Accident du Travail

**MP : Maladie Professionnelle

Axe N°10

Communauté de prévention



Contexte et enjeux

Une Loi fédératrice au profit des salariés (octobre 1946) avec pour mission : « éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail ».

Différentes structures y contribuent : les employeurs, les SSTI et l'APST Centre-Val de Loire, les partenaires institutionnels prévention (DIRECCTE, CARSAT, ...), la couverture assurance maladie (CPAM, les mutuelles, ...), les médecins, etc ...
Constat : éparpillement des différents acteurs de prévention, multiples, souvent méconnus ou confondus par les entreprises et les salariés.

Enjeux : constituer un réseau de professionnels au travers d'une communauté de prévention apportant de la cohérence, de la visibilité et de l'efficacité au profit des salariés et employeurs.



Objectifs de l'axe

- Développer le principe du partenariat au niveau départemental et régional.
- Décliner au sein de l'APST 37 les actions régionales et favoriser leur mise en oeuvre locale.
- Impulser l'échange pour promouvoir la santé au travail de façon concertée.
- Développer et partager des outils communs de prévention, de formation et de communication.
- Contribuer à la veille sanitaire, à la recherche et expérimenter de nouvelles pratiques et méthodes ainsi que les outils produits en commun.



Descriptif des actions retenues

Action 10.1 : Participation aux groupes régionaux

Développer l'échange d'expérience sur la santé au travail, de connaissances, de bonnes pratiques :

- Mettre en place des groupes de travail, mutualiser des moyens et outils, exploiter en commun les données (veille sanitaire, enquêtes, ...) et créer des outils et supports communs.
- Participer à des événements communs voire les piloter et valoriser l'image de tous les acteurs prévention et leurs expertises respectives.
- Sensibiliser les employeurs à la prévention de ces poly-expositions.

Action 10.2 : Participation à la construction de projets régionaux ou départementaux

- Promouvoir la signature de chartes de fonctionnement et de coordination à l'exemple de ce qui est fait avec le SAMETH, certaines entreprises et le CPOM.
- Favoriser les échanges en réseau sur plateforme collective type blog.

Action 10.3 : Partenariat institutionnel

- Cartographier, répertorier et actualiser les coordonnées des acteurs de prévention de l'Indre et Loire et des départements limitrophes.
- Développer les liens entre acteurs, susciter l'envie de travaux concertés et de rejoindre l'idée de la communauté de prévention.
- Participation au PRST3.



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **M. Hervé Ciboit** (relais COPIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) à créer.



Acteurs et partenaires

- Interne : personnels de l'APST 37 par expertise métier.
- Externe :
- APST centre val de Loire, autres SSTI.
- Partenaires institutionnels (DIRECCTE, CARSAT, CNAMTS...).
- Autres partenaires acteurs de prévention.



Moyens / Ressources

- Interne :
- Groupes de travail.
- Personnels de l'APST 37.
- Externe :
- A identifier.



Périmètre de l'action

Le département de l'Indre et Loire et la région Centre Val de Loire.



Indicateurs

- Cartographie des acteurs avec répertoire de contacts.
- Enquêtes EVREST, SUMER, statistiques épidémiologiques, données transversales issues des rapports annuels des médecins.
- Mise en place d'une plateforme d'échange et le nombre des échanges.
- Nombre de chartes signées.
- Nombres d'événements communs et taux de participation.
- Nombre de groupes de travail ou d'actions communes.
- Nombre de supports communs.
- Nombre de réunions de sensibilisation et d'information.
- Nombre de Rencontres Employeurs et Ateliers de Prévention.

Liens utiles

- **Agefiph** <https://www.agefiph.fr>
- **Ameli** <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>
- **Anses** <https://www.anses.fr/fr>
- **ARS** <https://www.ars.sante.fr/>
- **Bossons futé** <http://www.bossons-fute.fr/>
- **CAMIP** <http://www.camip.info/>
- **CARSAT Centre Val de Loire** <https://www.carsat-cvl.fr/home.html>
- **DIRECCTE Centre Val de Loire** <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/>
- **Drogues** <http://www.drogues.gouv.fr/>
- **Fiches médico-professionnelles** <http://www.fmpcisme.org/>
- **Inma** <http://www.inma.fr/>
- **Inrs** <http://www.inrs.fr/>
- **Invs** <http://invs.santepubliquefrance.fr//>
- **Légifrance** <https://www.legifrance.gouv.fr/>
- **Presanse** <http://www.presanse.fr/>
- **Rayonnements ionisants** <http://siseri.irsn.fr/acces-SISERI>
- **Travailler mieux** www.travailler-mieux.gouv.fr
- **Vaccination** <http://vaccination-info-service.fr/>





Axe N°11

Veille sanitaire



Contexte et enjeux

L'article L4622-2 de la Loi n°2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, souligne que « Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin, ils : [...] • 4° **Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.** ».

Selon l'OMS, la veille sanitaire est une surveillance épidémiologique flexible de l'état de santé d'une population capable de détecter et de vérifier rapidement tout risque pour la santé publique qu'il soit connu, nouveau, ou inhabituel. Dans le champ de la santé au travail, la veille sanitaire est organisée dans le but d'identifier les nouveaux facteurs professionnels pouvant avoir un impact sur la santé des salariés ainsi que de suivre l'évolution des facteurs de risque déjà connus. Ceci permettant ainsi de disposer d'un état des lieux des expositions professionnelles aux nuisances ou aux situations de travail susceptibles d'être néfastes pour la santé, étape nécessaire à la mise en place de mesures de prévention.

La surveillance de ces risques se heurte à des difficultés méthodologiques liées à la non-spécificité de la plupart des affections générées par le travail, à leur caractère le plus souvent plurifactoriel et aux délais d'apparition, parfois très longs, qui éloignent le diagnostic de la maladie de la période d'exposition au facteur professionnel déclenchant.

Cette surveillance s'organise sur un système informatique optimal qui reste à ce jour à améliorer au sein de notre service. De plus, la participation du service aux enquêtes locales et nationales reste modeste, modérée par un manque de temps médical et un manque de retour de résultats rapides.

Les enjeux de cet axe seront donc :

- D'optimiser le système informatique (logiciel Préventiel) afin de faciliter les requêtes.
- D'organiser et améliorer la connaissance de la population des salariés, de leur santé et de leurs expositions professionnelles afin d'optimiser la construction des axes de prévention dans les entreprises.



Objectifs de l'axe

- Utilisation d'un langage commun adapté pour faciliter la saisie et donc la traçabilité des expositions.
- Encourager la participation aux enquêtes épidémiologiques nationales et régionales (SUMER, Evrest, MCP, OMDE région Centre-Val de Loire..).



Descriptif des actions retenues

Action 11.1 : Participation aux groupes régionaux

- Simplifier l'utilisation des thésaurus harmonisés sur Préventiel ⇒ faire remonter à Préventiel les anomalies dans les moteurs de recherche, proposition de listes d'expositions et de pathologies plus courtes.

Action 11.2 : Participation à la construction de projets régionaux ou départementaux

- Dégager du temps et des moyens afin de faciliter la participation aux enquêtes (mise en place des protocoles, saisie et vérification des dossiers, ...) et communiquer sur l'intérêt et les résultats de ces enquêtes afin de mobiliser les équipes.
- Systématiser la saisie Préventiel.



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **Docteur Isabelle Merle** (relais COPIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) à créer.



Acteurs et partenaires

- Interne : Informaticiens, assistantes, membres de l'équipe pluridisciplinaire composée de MDT, IDEST et d'IPRP.
- Externe : Service de statistiques et d'épidémiologie de l'APST centre-Val de Loire, équipes porteuses des enquêtes nationales (DARES, ...), Val solution.



Moyens / Ressources

- Interne : Organiser et alléger les agendas lors des grandes enquêtes, allouer du temps de saisie pour les enquêtes continues (Evrest), inviter chaque médecin à participer à au moins une enquête.
- Externe : Appui de l'équipe statistiques et d'épidémiologie de l'APST centre-Val de Loire.



Périmètre de l'action

Les salariés des entreprises adhérentes suivis par les médecins participants aux enquêtes.



Indicateurs

- Nombre de médecins / équipes participantes.
- Nombres de salariés concernés.
- Nombre de questionnaires réalisés.

Enquêtes et études épidémiologiques régionales et nationales



SUMER (Surveillance Médicale des Expositions aux Risques Professionnels) est une enquête pluriannuelle effectuée via le recueil par les équipes médicales.

Objectif : Evaluer les expositions professionnelles liées aux postes de travail (risque chimique et biologique, contraintes physiques, contraintes organisationnelles, ...) susceptibles d'être néfastes pour la santé, permettant la mise en place de plans d'actions au niveau local, régional et national (veille sanitaire)



Evrest (Evolutions et Relations en Santé au Travail) est un suivi longitudinal des salariés nés en octobre, via un recueil effectué par l'équipe médicale, dont les objectifs principaux sont :

- Evaluer les niveaux de risques et de santé d'une population au travail
- Evaluer les relations entre expositions et santé
- Suivre leurs évolutions dans le temps (observatoire pérenne)
- Aider à la priorisation des actions de prévention



MCP (programme de surveillance des Maladies à Caractère Professionnel) :

« Une maladie à caractère professionnel est définie comme toute maladie susceptible d'être d'origine professionnelle mais qui n'entre pas dans le cadre des tableaux de maladies professionnelles indemnisables »

Objectifs :

- Améliorer les connaissances des pathologies en lien avec le travail et de les quantifier, via l'estimation de la prévalence et de l'incidence des maladies susceptibles d'être en lien avec le travail
- Etre attentif à l'éventuelle émergence de nouvelles pathologies et de nouveaux risques professionnels.
- Evaluer la sous-déclaration des pathologies.

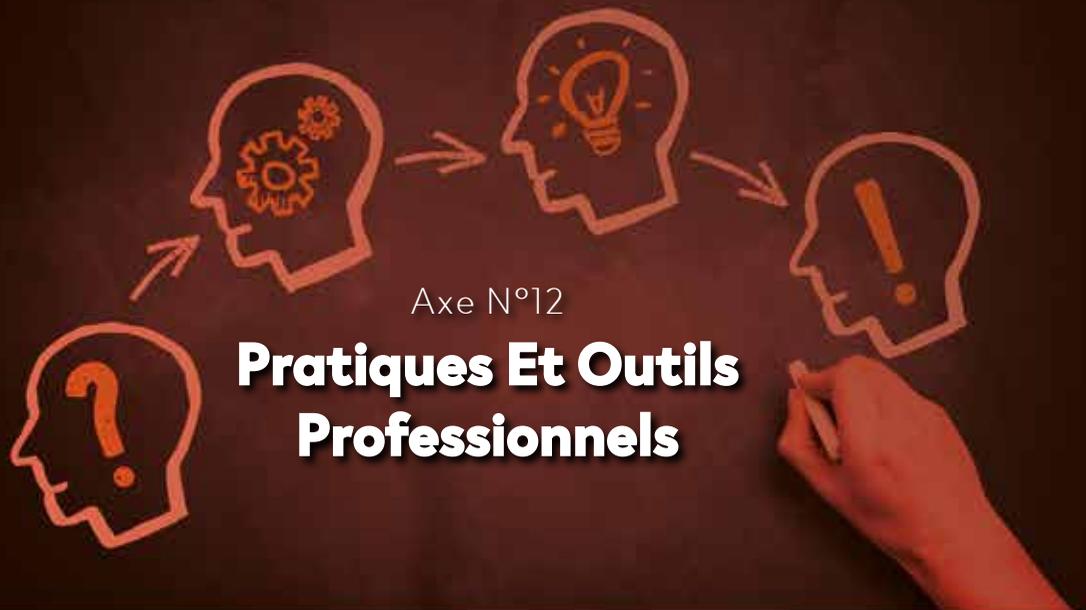
L'**Observatoire du Maintien Dans l'Emploi**, mené par les SSTI de la région Centre-Val de Loire permet de suivre sur un an le devenir des salariés déclarés inaptes ou aptes avec restrictions ou aménagements de poste.

OMDE

L'objectif est de décrire :

- Les dispositifs d'accompagnement internes des SSTI et externes pour favoriser le maintien
- Les leviers et les freins au maintien
- Les pratiques professionnelles et la coopération des acteurs dans l'accompagnement des parcours de maintien





Contexte et enjeux

L'harmonisation des pratiques complémentaires par métier et entre différents métiers devient un enjeu majeur et passera par différentes étapes :

- Une meilleure connaissance des métiers et spécificités/missions de chacun.
- L'appropriation des outils à disposition.
- Le respect des protocoles de pratiques et de métiers, en fonction des évolutions (expériences, adaptation à la législation et aux contraintes).
- L'utilité d'un dialogue sur les pratiques.



Objectifs de l'axe

- Favoriser et améliorer le travail en équipe dans le respect des différents métiers.
- Promouvoir la cohésion d'équipe et la cohérence de toute action.
- Optimiser le service rendu aux entreprises et aux salariés.



Descriptif des actions retenues

Action 12.1 : Harmonisation des pratiques

- Réactiver un groupe de travail transversal type GOP (groupe d'orientation pluridisciplinaire) afin de proposer à la CMT des axes d'amélioration sur le partage des pratiques et leur mise en oeuvre.

- Réactiver la DPS.

Partager les informations :

- Donner à chaque salarié les informations dont il peut avoir besoin pour répondre à ses missions.
 - Anticiper et avoir une bonne réactivité pour une transmission adaptée.
 - Avoir une démarche collective afin d'optimiser l'utilisation des boîtes mails (information claire et synthétique).
 - Définir ce qui doit être partagé et les modalités de saisie.
- Simplifier la validation des documents pour améliorer la réactivité et la mise à disposition.

Action 12.2 : Harmonisation des protocoles et suivi

Formaliser les échanges de pratiques :

- Intégrer les nouveaux venus et le formaliser dans les protocoles et procédures existantes.
- Structurer l'information par les groupes de travail (l'évolution de leurs travaux et leur composition).
- Planning de réunions et groupes de pairs partagé et accessible avec élaboration de comptes rendus.

Réalisation et mise à disposition de documents de référence sur les pratiques professionnelles :

- Mise en oeuvre de PREVENTIEL.
- Application de la réglementation.
- Respect des procédures.

Action 12.3 : Transmission des dossiers d'entreprise

- Créer des dossiers d'entreprise informatisés.
- Gérer les accès en favorisant le partage et l'accès aux documents par chacun (dossier d'entreprise, FE, archivage).

Action 12.4 : Traçabilité des dossiers

- Améliorer l'archivage et l'accès aux dossiers archivés.
- Avoir des outils de gestion documentaire et définir le rôle de chacun pour la tenue et la mise à jour de ces bases de données documentaires.
- Sécuriser la transmission des dossiers.

Action 12.5 : Structuration d'un parcours professionnel santé travail

- Développer la pluridisciplinarité des actions en entreprise et le parcours santé-travail par la mise en place de staffs pluridisciplinaires par centre avec un temps d'échange dédié et structuré.



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **M^{me} Marianne Dvorianoff**, **Docteur Gilles LEVERY** (relais COPIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) à créer.



Acteurs et partenaires

• Interne : MDT, IDEST, IPRP, Assistante Sociale, Secrétaires, Psychologue du travail.



Moyens / Ressources

Groupes de travail :

- Préventiel.
- Groupe de réflexion type GOP.
- Groupe de pairs.
- Réunion pluridisciplinaires.
- Service documentation.



Indicateurs

- Comptes rendus de travaux mis à disposition.
- Documents de référence partagés (« bibliothèque » physique et virtuelle).
- Banques de données (dossiers d'entreprise, fiches d'entreprise, synthèse des travaux, matrice emploi exposition...).
- Nombre de réunions staff pluridisciplinaires.

Liste des centres



AERONEF

8 Allée Colette Duval
37100 TOURS
02 47 54 66 54



AMBOISE

18 rue Henry Dunant
37400 AMBOISE
02 47 39 72 22



BLAISE PASCAL

83 rue Blaise Pascal
37100 TOURS
02 47 20 84 00



CHINON

40 rue Pierre Latécoère
37500 CHINON
02 47 95 94 95



BEAULIEU LES LOCHES

1 place du Maréchal Leclerc
La Halle n°2
37600 BEAULIEU LES LOCHES
02 47 39 72 20



ECOPARC

2 avenue du Professeur
Alexandre MINKOWSKI
37170 CHAMBRAY LES TOURS
02 47 37 66 76



Developper et renforcer la communication



Contexte et enjeux

Une évolution profonde et rapide (organigramme, nouveaux métiers, infrastructures, outils, contexte réglementaire,...), qui implique des modifications conséquentes de notre organisation.

Manque de visibilité pour les adhérents et salariés sur les missions du service de santé et services proposés.

Une information interne et externe peu efficiente (plusieurs canaux d'information, segmentée, outils perfectibles (intranet et site internet).



Objectifs de l'axe

- Développer une culture d'entreprise (communication, prévention, « appartenance »...) au sein de l'APST 37.
- Améliorer l'image du service en communiquant sur le rôle, les missions et les services proposés par le service de santé.
- Mettre en valeur l'accompagnement global proposé par l'APST 37 (cotisations = suivi individuel et collectif des salariés, conseils employeur, documentation, intervention pôle technique, veille sanitaire,...).
- Améliorer les supports de communication existants (intranet, site internet, afin de faciliter l'accès aux informations (actualités, services, ...) et aux documents.
- Identifier le site APST 37 comme une source d'informations de référence pour les adhérents et les salariés.



Descriptif des actions retenues

Action 13.1 : Développer une culture d'entreprise

- Création d'un groupe de travail « communication ».
- Faciliter les espaces et moments d'échanges, connaissance des autres métiers, décloisonnement,...
- Charte d'entreprise, partage de valeurs (bienveillance, écoute, respect de l'autre,...).

Action 13.2 : Améliorer l'image du service

- Moderniser nos outils de communication (TV, Tablettes interactives, site internet, FAQ, plateforme interactive, e-learning...) afin de répondre à nos missions.

Diffuser/communiquer sur le rôle, les missions, l'organisation, les organes de décision, les évolutions et les différents métiers du service de santé au travail :

- Via le site internet.
- En salle d'attente (posters, plaquettes, Spot TV,...).

Identifier le site APST 37 comme une source d'informations de référence :

- Actualisation/modification du site internet en collaboration avec un prestataire informatique : espace adhérents, espace salariés, espace employeur, actualités, accès aux outils, inscription en ligne aux rencontres employeurs,...
- APST 37 relais auprès d'autres acteurs : Partenariat/communauté de prévention/actualités.

Action 13.3 : Valoriser l'accompagnement global proposé par l'APST 37

- Accompagnement systématique de tout nouvel adhérent (plaquette information, visite terrain AST/technicien,...).
- Constituer des listes de mailing fiables.
- Identifier clairement notre offre de service sur le site internet.
- Communiquer sur le projet de service (présentation de service, orientations).

Action 13.4 : Améliorer les supports de communication existants

- Relancer et valoriser le travail de la DPS.
- Rendre plus visibles tous les nouveaux documents ajoutés dans l'intranet.
- Clarification/définition des différents groupes existants.
- Favoriser l'implication et le renouvellement dans les groupes de travail.
- Envisager une diffusion centralisée du compte rendus/avancées des différents groupes de travail.



Responsables de l'axe et Pilotes des actions

Responsables de l'axe : **M^{me} Viviane Sellier** (relais COPIL PDS) + Pilotes du ou des groupe(s) à créer.



Acteurs et partenaires

- Interne : Groupe, chargé de communication et relation adhérents.
- Externe : Prestataire informatique, groupe communication APST Centre Val de Loire.



Moyens / Ressources

- Interne : Mise en place d'une ressource (groupe de travail, compétence individuelle).
- Externe : Mutualisation des outils existants et des ressources au sein de l'APST Centre Val de Loire, les SSTI et le CISME.



Périmètre de l'action

- Salariés de l'APST 37.
- Adhérents et salariés des entreprises.



Indicateurs

- Interne : Nombre d'éditions de LIST, de réunions pluridisciplinaires, de compte-rendu de CMT, groupes de travail
- Externe : Nombre de connexions sur le site, nombre de plaquettes distribuées, coût d'édition, des rencontres employeurs, nombre de visites d'entreprise et actions en entreprise.

Acronymes et sigles utilisés en Santé au Travail

AAH Allocation aux **A**dultes **H**andicapés

ACACIA **A**nalyse **C**ollective des besoins –
di**A**gnosti**C** territor**IA**L

ACD **A**gent **C**himique **D**angereux

ADEME **A**gence de l'**E**nvironnement et de la
Maîtrise de l'**E**nergie

AES **A**ccident d'**E**xposition au **S**ang

AGEFIPH **A**ssociation de **G**estion des **F**onds
pour l'**I**nsertion **P**rofessionnelle des
Personnes **H**andicapées

ALD **A**ffection de **L**ongue **D**urée

AMELI **A**ssurance **M**aladie **E**n **L**igne

AMPP **A**ccompagnement à la **M**ise en **P**lace
d'un **P**rojet **P**rofessionnel

AMT **A**ction en **M**ilieu de **T**ravail

ANACT **A**gence **N**ationale pour
l'**A**mélioration des **C**onditions de
Travail

ANPAA **A**ssociation **N**ationale de **P**révention
en **A**lcoolologie et **A**ddictologie

ANSES **A**gence nationale de sécurité
sanitaire, de l'alimentation, de
l'environnement et du travail

APST CENTRE **A**ssociation de **P**révention
de **S**anté au **T**ravail **R**EGION
CENTRE **V**AL DE **L**OIRE

ARACT **A**ssociation **R**égionale pour
l'**A**mélioration des **C**onditions de
Travail

ARS **A**gence **R**égionale de **S**anté

AST **A**ssistant en **S**anté au **T**ravail

AT **A**ccident du **T**ravail

BIT **B**ureau **I**nternational du **T**ravail

BTP **B**âtiment et **T**ravaux **P**ublics

CA **C**onseil d'**A**dministration

CACES **C**ertificat d'**A**ptitude à la **C**onduite
en **S**écurité

CARSAT **C**aisse d'**A**ssurance **R**etraite et de
la **S**anté au **T**ravail

CC **C**ommission de **C**ontrôle

CDA **C**ommission des **D**roits et de
l'**A**utonomie

CEA **C**ommissariat à l'**E**nergie **A**tomique et
aux énergies alternatives

CFA **C**entre de **F**ormation des **A**pprentis

CGSS **C**aisse **G**énérale de **S**écurité **S**ociale

CHSCT **C**omité d'**H**ygiène, de **S**écurité et des
Conditions de **T**ravail

CMR **C**ancérogène **M**utagène et toxique
pour la **R**eproduction

CMPT **C**ellule **M**édicale et **P**syo-**T**echnique

CMT **C**ommission **M**édico-**T**echnique

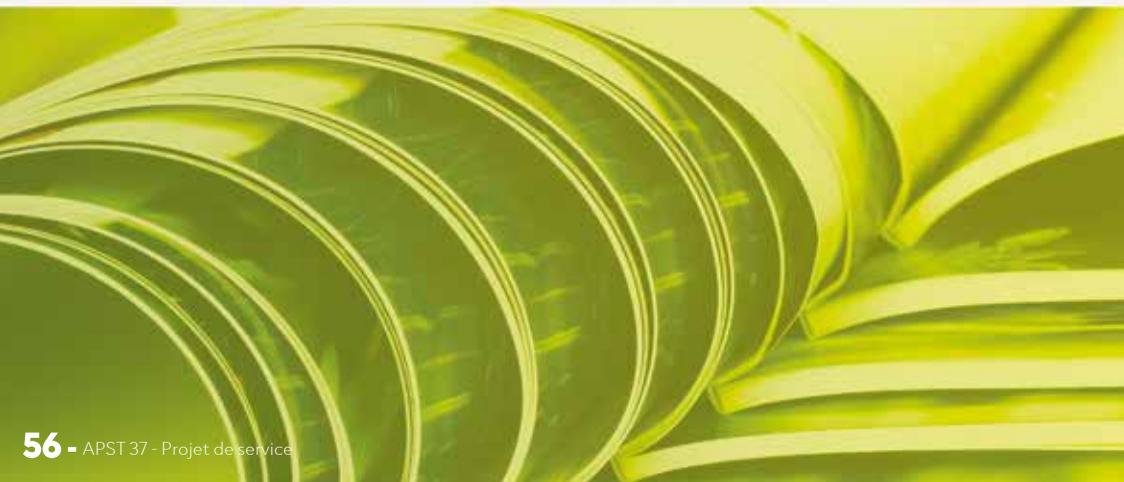
CNAMTS **C**aisse **N**ationale d'**A**ssurance
Maladie des **T**ravailleurs **S**alariés

CNIL **C**ommission **N**ationale de
l'**I**nformatique et des **L**ibertés

CNOM **C**onseil **N**ational de l'**O**rdre des
Médecins

COCT **C**onseil d'**O**rientation des **C**onditions
de **T**ravail

COG **C**onvention d'**O**bjectifs et de **G**estion



COPIL Comité de **PIL**otage

CPAM Caisse **P**rimaire d'**A**ssurance **M**aladie

CPOM Contrat **P**luriannuel d'**O**bjectifs et de **M**oyens

CROCT Comité **R**égional d'**O**rientation des **C**onditions de **T**ravail

CSE Comité **S**ocial **E**conomique (fusion CHSCT - CE)

DARES Direction de l'**A**nimation de la **R**echerche et des **E**tudes **S**tatistiques

DGT Direction **G**énérale du **T**ravail

DIRECCTE **D**irection **R**égionale des **E**ntreprises, de la **C**oncurrence, de la **C**onsumation, du **T**ravail et de l'**E**mloi

DP Délégué du **P**ersonnel

DPS Démarche de **P**rogrès en **S**anté au travail

DREAL Direction **R**égionale de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et du **L**ogement => ex **DRIRE** Direction **R**égionale de l'**I**ndustrie, de la **R**echerche et de l'**E**nvironnement

DST ou **DMST** Dossier **S**anté **T**ravail - Dossier **M**édical **S**anté **T**ravail

DUERP Document **U**nique d'**E**valuation des **R**isques **P**rofessionnels

EDECO Équipe **D**E **C**oordination

EHPAD Établissement d'**H**ébergement pour **P**ersonnes **A**gées **D**épendantes

EPC Équipement de **P**rotection **C**ollective

EPI Équipement de **P**rotection **I**ndividuelle

ESTI Entretien **S**anté **T**ravail **I**nfirmier

ETT Entreprise de **T**ravail **T**emporaire

EU Entreprise **U**tilisatrice

EVREST Évolutions et **R**elations en **S**anté au **T**ravail

FDS Fiche de **D**onnées de **S**écurité

FE Fiche d'**E**ntreprise

HAS Haute **A**utorité de **S**anté

HSE Hygiène **S**écurité **E**nvironnement

IBE Indice **B**iologique d'**E**xposition

IDEST Infirmier **D**E **S**anté au **T**ravail

IMTVL Institut de **M**édecine du **T**ravail du **V**al de **L**oire

INERIS Institut **N**ationale de l'**E**nvironnement industriel et des **R**ISques

INMA Institut **N**ational de **M**édecine **A**gricole

INPES Institut **N**ational de **P**révention et d'**E**ducation pour la **S**anté

INRS Institut **N**ational de **R**echerche et de **S**écurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail

INSERM Institut **N**ational de la **S**anté **E**t de la **R**echerche **M**édical

IPRP Intervenant en **P**révention des **R**isques **P**rofessionnels

IRP Instances **R**épresentatives du **P**ersonnel

IRSN Institut de **R**adioprotection et de **S**ûreté **N**ucléaire

JO **J**ournal **O**fficiel

M2E **M**aintien **E**n **E**mloi

MDPH **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées

MDT **M**édecin **D**u **T**ravail

MIRTMO **M**édecin **I**nspection **R**égional du **T**ravail et de la **M**ain d'**O**uvre

MP **M**aladie **P**rofessionnelle

MSA **M**utuelle **S**ociale **A**gricole

OMDE **O**bservatoires du **M**aintien dans l'**E**mloi

OPPBTP **O**rganisme **P**rofessionnel de **P**révention du **B**âtiment et des **T**ravaux **P**ublics

ORST **O**bservatoire **R**égional de la **S**anté au **t**ravail

PDP **P**révention de la **D**ésinsertion **P**rofessionnelle

PLITH **P**rogramme **L**ocal d'**I**nsertion des **T**ravailleurs **H**andicapés

PME **P**etites et **M**oyennes **E**ntreprises

PRAP **P**révention des **R**isques liés à l'**A**ctivité **P**hysique

PRITH **P**rogramme **R**égional d'**I**nsertion des **T**ravailleurs **H**andicapés

PRSE **P**lan **R**égional **S**anté **E**nvironnement

PRSP **P**lan **R**égional **S**anté **P**ublique

PRST **P**lan **R**égional **S**anté **T**ravail

PST **P**lan **S**anté **T**ravail

QMCP **Q**uinzaine des **M**aladies à **C**aractère **P**rofessionnel

QVT **Q**ualité de **V**ie au **T**ravail

RPS **R**isques **P**sychosociaux

RQTH **R**econnaissance **Q**ualité de **T**ravailleur **H**andicapé

RSE **R**esponsabilité **S**ociétale des **E**ntreprises

SI **S**uivi **I**ndividuel

SIA **S**uivi **I**ndividuel **A**dapté

SIR **S**uivi **I**ndividuel **R**enforcé

SST **S**auveteur **S**ecouriste du **T**ravail

STRAPP **S**ensibilisa**T**ion aux **R**isques liés à l'**A**ctivité **P**hysique et aux **P**ostures

SUMER **S**urveillance **M**édicale des **E**xpositions aux **R**isques

TMS **T**roubles **M**usculo-**S**quelettiques

TPE **T**outes **P**etites **E**ntreprises

VIP **V**isite d'**I**nformation et de **P**révention



ASSOCIATION DE PREVENTION DE SANTÉ AU TRAVAIL D'INDRE ET LOIRE « APST 37 »

2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski – 37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
Tél. : 02 47 37 66 76 - www.APST37.fr

Membre

